

MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC

AVIS est par la présente donné par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim et directrice du Service du greffe que le règlement mentionné ci-dessous a été adopté par le conseil municipal le 15^e jour du mois de mai 2023 :

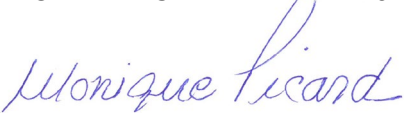
- Règlement 672-2023 - Règlement modifiant le règlement de zonage 619-2021 en ce qui concerne les dispositions sur les rives

QUE ce règlement a reçu l'approbation de la municipalité régionale de comté de Matawinie le 21^e jour du mois de juin 2023;

QUE les intéressés pourront consulter ledit règlement au bureau de la Municipalité et sur le site Internet;

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHERTSEY ce 29^e JOUR DU MOIS DE JUIN 2023.

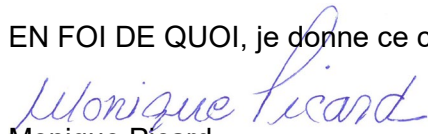


Monique Picard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim
et directrice du Service du greffe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Monique Picard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim et directrice du Service du greffe de la municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité, en avoir transmis copie au journal pour publication et en avoir affiché une copie à l'endroit désigné par le conseil, le 29^e jour du mois de juin 2023 entre 9 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 29^e jour du mois de juin 2023.



Monique Picard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim
et directrice du Service du greffe